

nous devons surtout leur savoir gré d'avoir veillé à ne pas faire de la publicité autour de l'identité ou des actes d'aucun suspect, tant que la chose ne s'est pas tout à fait imposée.

Peut-être devrais-je faire allusion, avant de terminer, à certains aspects internationaux de la question. Comme le public, la Chambre a constaté que, dans la déclaration que j'ai formulée, je n'ai fait mention d'aucun pays. Mais avant d'autoriser la publication de cette déclaration, j'ai prié le chargé d'affaires de l'ambassade russe de passer à mon bureau; je lui ai alors lu la déclaration et je lui ai dit que le pays auquel je faisais allusion était l'U.R.S.S. Les honorables députés ont constaté que c'est le gouvernement de l'U.R.S.S. lui-même qui, le premier, a déclaré que c'était la Russie qui était visée par cette déclaration. Le gouvernement de l'U.R.S.S. n'a transmis aucune communication à notre gouvernement, sauf une déclaration qui a été remise à notre ambassadeur à Moscou et qui a fait l'objet d'une grande publicité dans la presse russe. Dans cette déclaration on se riait de plusieurs aspects de la déclaration que j'avais formulée, mais elle contenait néanmoins un paragraphe significatif où le gouvernement russe admettait que l'attaché militaire avait suivi ici une ligne de conduite inadmissible—je crois que c'est l'expression employée—et qu'il avait été rappelé. Je puis ajouter que, depuis le début de l'enquête, trois ou quatre autres membres du personnel de l'ambassade russe sont retournés en Russie, sur l'instance du gouvernement russe lui-même.

Cela suscite, naturellement, une question très importante, celle des relations entre la Russie et le Canada. D'aucuns estiment que nous devrions rompre les relations en priant l'ambassade russe de quitter le Canada. J'espère que personne de responsable n'osera s'exprimer en pareil sens. Nous sommes en excellentes relations avec l'U.R.S.S., comme avec tous les pays, et il ne faudrait pas passer jugement trop vite avant de connaître toutes les circonstances. Je suis porté à croire que certains organismes travaillant en marge de l'ambassade russe,—si vous me passez l'expression,—peuvent se livrer à des actes qui, peut-être, restent inconnus de l'ambassadeur et de son personnel immédiat. C'est possible, mais je n'affirme rien. En tout cas, ce n'est pas moi qui vais me prononcer sur la question de savoir qui est au courant de tel ou tel agissement. Le jour viendra où tout pourra être tiré au clair, où tout, je l'espère et le souhaite, sera tiré au clair d'une façon qui nous permettra de nous débarrasser de ce qui est répréhensible, de ce qui est condamnable dans cette affaire, et d'établir des relations franchement amicales sur une base solide, à l'abri de tout soupçon.

Sauf erreur, on a soutenu à ce sujet que j'aurais dû laisser tomber complètement l'affaire, puisqu'elle devait avoir de graves implications et peut-être des conséquences très sérieuses. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que ma conduite a été celle qui s'imposait et, à ma connaissance, l'accomplissement du devoir est encore à la longue la méthode la plus pratique. Je ne puis imaginer quelqu'un de responsable qui aurait passé sous silence pareille situation. Une telle ligne de conduite n'aurait fait que propager le mal et, avec le temps peut-être, aurait pu entraîner des conséquences extrêmement graves. Le meilleur moyen de guérir les maux sociaux est, non pas de les punir, mais de les dévoiler. La lumière du jour agit souvent là où tous les autres remèdes se sont révélés impuissants. C'est une théorie que j'ai défendue toute ma vie pour tout ce qui regarde les maux dont peut souffrir la société. Je suis sûr qu'à la suite de la présente enquête, une fois la situation tirée au clair, nous serons en mesure de respirer plus librement et nous pourrions avoir plus confiance en nos concitoyens comme envers les pays étrangers.

Dans la déclaration du gouvernement russe, il est dit, je crois, que j'aurais dû signaler d'abord ces faits au gouvernement soviétique. J'ai songé, à un certain moment, à me rendre en Russie pour signaler cette question au généralissime Staline. Mais je sais, ou, plutôt, j'ai appris de ceux qui ont été intimement liés à M. Staline pendant la guerre, des choses qui me portent à croire qu'il n'est pas homme à approuver de tels agissements de fonctionnaires de son pays et je suis convaincu que, dès que lui et d'autres qui occupent des postes de haute responsabilité seront au courant de ces détails, il s'opérera des changements qui auront une réelle signification.

Toutefois, je me suis demandé si, en tentant de porter à l'attention du gouvernement russe les faits que je connaissais, sans pouvoir expliquer et certifier les documents que je possédais, on ne pourrait pas me répondre qu'après tout il ne s'agissait que de fonctionnaires canadiens, et que c'était à nous de mettre ordre à nos propres affaires. S'il vient un moment où, pour faire face à cette situation, il semble à propos de prendre certaines mesures propres à élucider la question, je suis disposé à agir de façon à maintenir des relations amicales avec une autre grande puissance.

Un mot de plus. La déclaration russe prétend que la démarche du Canada est dictée par un sentiment qu'a pu éprouver M. Bevin, ministre britannique des Affaires étrangères, à la suite de discussions engagées au Conseil de sécurité. Pour toute réponse, je signalerai aux honorables députés que ce conseil ne s'est réuni que bien longtemps après que les